

Votre smartphone vous épie à votre insu



Votre
smartphone
vous épie
à votre
insu

Une nouvelle étude de la Cnil publiée ce lundi souligne que deux tiers des applications pour smartphones collectent des informations personnelles auxquelles elles ne devraient pas avoir accès et sans que les utilisateurs en aient conscience. L'étude démontre que nos téléphones sont devenus de vrais petits espions domestiques.

Un nouveau rapport de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) publié ce lundi montre que les accès aux données personnelles des utilisateurs sont massifs et peu visibles par le citoyen mal informé. Deux applications sur trois captent des informations personnelles à l'insu des utilisateurs. Et l'augmentation du temps passé par les citoyens (de 2 à 4 heures par jour) sur leur portable augmente les risques de fuites de ce type de données.

La CNIL appelle de nouveau les éditeurs d'applications et leurs fournisseurs de services ou partenaires commerciaux à intensifier leur effort d'information des utilisateurs, sans s'abriter derrière des contraintes techniques. Apple, Google, Microsoft, Mozilla seraient les premiers visés.

La CNIL soulignait déjà en 2011 que la confidentialité des données personnelles des internautes n'est pas respectée par les géants du Web. Mais la tendance se renforce. La CNIL a conduit cette nouvelle étude avec l'aide de l'Inria, qui a installé l'outil d'analyse Mobilitics sur des Smartphones que des agents de la CNIL ont utilisé à la place de leurs téléphones personnels. L'étude, menée pendant trois mois, a passé au crible 121 applications Android (plus de 70% du marché des smartphones en France). Et les résultats sont édifiants.

L'étude a permis de dégager trois éléments majeurs. Les identifiants techniques, matériels ou logiciels sont utilisés à des fins publicitaires dans plus de 50% des cas. Les smartphones sont également de vrais « GPS de poche » et certaines applications ne se privent pas d'accéder à ces données qui dévoilent où nous nous trouvons, même lorsque l'abonné n'est pas en train d'utiliser l'application en question. La géolocalisation représente 30% des données collectées chez les utilisateurs. Parmi les 121 applications scrutées par la Commission, cinq ont même accédé au numéro de téléphone de l'utilisateur et deux ont pu récupérer la liste des identifiants des points d'accès WiFi à portée de l'utilisateur.

Si vous croyez encore que le maître à bord de votre smartphone c'est vous, ce dernier élément va achever de vous convaincre. L'éditeur du système d'exploitation définit ce que les éditeurs d'applications sont autorisés à collecter ou non. Et si la CNIL condamne de nouveau les utilisations outrancières qui sont faites des données personnelles, elle a en réalité peu d'influence face au poids économique que représente pour les géants du Web la collecte de nos données personnelles.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.francesoir.fr/societe-science-tech/votre-smartphone-vous-epie-votre-insu>
par la rédaction de FranceSoir.fr